

Image not found or type unknown



Droits aux ape allocation perte emploi

Par **polisson**, le **29/10/2010** à **16:49**

Bonjour,
Je suis en cdd contractuelle de l'éducation nationale, dans un crdp depuis 8 ans.
Mon contrat n'est pas renouvelé. Je dois normalement toucher les APE, versées par le CRDP.
Si je crée une entreprise, puis-je continuer à toucher mes droits mensuels et dans quelles conditions.
Si je reprends une activité que pour 6 mois, qu'en est-il de mes droits après ces 6 mois?
Merci.